



CONSEIL EUROPÉEN

Bruxelles, le 22 février 2013

**EUCO 37/13
COR 2 (fr)**

**CO EUR 5
CONCL 3**

CORRIGENDUM À LA NOTE DE TRANSMISSION

du: Secrétariat général du Conseil

aux: délégations

Objet: **CONSEIL EUROPÉEN
7 ET 8 FÉVRIER 2013**

**CONCLUSIONS
(CADRE FINANCIER PLURIANNUEL)**

Point 90, deuxième phrase:

au lieu de: "Ces objectifs doivent être mesurables et assortis d'indicateurs financiers et d'indicateurs de résultats."

lire: "Ces objectifs doivent être mesurables et assortis d'indicateurs financiers et d'indicateurs de réalisation."